

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept et le vendredi 16 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOU, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Monsieur Vincent YANNOU qui donne procuration à Madame Claudine LEMETAYER;
Madame Auriane GEEVERDING, absente.

Madame Sandra MARTIN a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande au Conseil que soient ajoutés deux points à l'ordre du Jour :

- Demande d'autorisation de poursuites pour le comptable public ;
- Proposition d'admission en non-valeur.

Le Conseil accepte à l'unanimité que ces questions soient traitées.

Monsieur le Maire demande que ces questions ainsi que les points concernant le personnel communal soient traités à huis clos. Le conseil donne son accord.

ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DU 05 MAI 2017

Le conseil municipal procède au vote et approuve le procès-verbal du 05 mai 2017.

TRAVAUX DE REHABILITATION DU FOYER RURAL : CHOIX DU COORDONNATEUR SPS ET BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE

Ce point est reporté au prochain conseil.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE AVENUE CHARLES DE GAULLE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2018

Le conseil décide de solliciter l'aide du Département pour une subvention au titre des amendes de police 2018 pour la réalisation des travaux de l'Avenue Charles de Gaulle. Deux dossiers seront déposés, un pour le plateau ralentisseur au titre la priorité 3 « opérations d'aménagement visant à réduire la vitesse en agglomération dont la dépense subventionnable est plafonnée à 45 000€ HT, l'autre pour les trottoirs au titre de la priorité 7 « opérations de cheminement piéton » dont la dépense subventionnable est plafonnée à 25 000€ HT.

SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE : CHOIX ENTREPRISE POUR TRAVAUX PREPARATOIRES A LA MODELISATION

Ce point est reporté au conseil du 07 juillet 2017.

DEVIS TRAITEMENT ACOUSTIQUE CANTINE

Le Maire fait part au conseil que malgré la construction récente de la cantine scolaire, la salle de restauration est très bruyante. Des mesures de bruit et du temps de réverbération ont été prises récemment et ont enregistré des résultats supérieurs aux normes en vigueur dans ce genre d'établissement recevant du public. Afin d'améliorer l'audibilité et le confort pour les enfants et adultes à la cantine, le conseil accepte le devis de la société de traitement et correction acoustique de Monsieur Denis DEVILLIERS d'un montant de 4 400€ HT (après négociation) pour la fabrication, fourniture et pose de cassettes absorbantes ainsi que le devis de la société BRIE FGI d'un montant de 582.14€ HT pour l'acquisition d'un indicateur de bruit qui permettra une approche pédagogique auprès des enfants.

DEVIS THYSSENKRUPP

Ce point est reporté à un prochain conseil.

ACHAT ABRIBUS

Monsieur le Maire fait part au conseil que l'abribus actuel situé Avenue Charles de Gaulle à hauteur de la

gendarmerie se trouve implanté sur un terrain privé. Il y a donc lieu de déplacer l'arrêt de car. A cet effet un nouvel abribus sera installé en face sur le domaine public. Le conseil accepte le devis de la société net collectivités pour l'achat d'un abribus identique à celui implanté dernièrement en bas de l'avenue Charles de Gaulle pour un montant de 4 425€ HT.

MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS SPORTIVES AU TERRAIN DE FOOTBALL ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA LIGUE DE BOURGOGNE DE FOOTBALL

Dans le cadre du suivi des classements fédéraux des installations, le Président de la commission des terrains du district de l'Yonne a effectué une visite le 14 avril 2017 et a mentionné dans son compte-rendu plusieurs dysfonctionnements :

Les buts à 11 et à 8 ne sont pas conformes avec la réglementation et doivent être remplacés.

La main courante et les abris de touche ne sont conformes avec la réglementation

Il manque trois douches dans chaque local des vestiaires joueurs.

Le Maire présente au conseil des devis pour l'achat de buts à 11, des pare-ballons, des buts à 8 et une main courante. Le conseil accepte d'engager la dépense d'un montant total de 7 631.64€ HT.

Des subventions seront sollicitées auprès de la Fédération Française de Football.

EQUIPEMENT BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

Le conseil décide d'équiper la commune d'une borne de recharge électrique normale (recharge de 50 km en 30 min) pour un coût de 12 000€ HT dont 50% sont pris en charge par l'ADEME et 30% par le SDEY. La commune n'aura à sa charge que 20% du coût d'investissement et les coûts de maintenance qui s'élèvent à 400€ par an.

CHOIX PRESTATAIRE CANTINE POUR PARTENARIAT ASSISTANCE TECHNIQUE

Les élus présents lors de la commission du 06 juin 2017 ont décidé de ne pas donner suite à l'étude pour l'assistance technique par un prestataire privé au restaurant scolaire. La raison essentielle est d'ordre budgétaire néanmoins ce dossier sera réétudié pour se garantir des risques sanitaires en assurant la traçabilité des approvisionnements.

ACCUEIL TPS ECOLE MATERNELLE RENTREE 2017/2018

Le conseil vote contre à la majorité des voix exprimées l'accueil des TPS à la rentrée scolaire 2017/2018.

NAP : DECISION D'ARRET OU POURSUITE DES NAP A LA RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

Le conseil décide à la majorité des voix exprimées l'arrêt des NAP à la rentrée scolaire 2017/2018.

DELIBERATION POUR DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE PASSERELLE AU-DESSUS DU RIO RUE AUBERT

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur GUYOT domicilié 3 rue Aubert qui souhaite créer une passerelle au-dessus du ru pour accéder directement à son jardin sans passer par l'extérieur. Le conseil donne son accord et charge le Maire d'établir une convention.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil décide à la majorité des voix exprimées l'attribution des subventions aux associations pour un montant total de 9 832€.

Le conseil se poursuit à huis clos.

DEMANDE D'AUTORISATION DE POURSUITES POUR REGULARISATION AFIN DE PERMETTRE AU COMPTABLE PUBLIC LA MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES D'EXECUTION FORCEES

Suite à la fusion des postes de Sergines et Pont-sur-Yonne, il convient pour régularisation que le conseil autorise à nouveau Mme BERTIN pour l'autoriser à la mise en œuvre des poursuites en cas d'impayés. Le conseil donne son accord.

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Le conseil accepte le passage en non-valeur d'une facture d'eau de 2011/2012 pour un montant de 122.30€.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU PERCEPTEUR

Le Maire présente au conseil la demande d'indemnité allouée au percepteur. Il fait part des informations fournies à ce sujet par la Perceptrice Mme BERTIN « *ces indemnités permettent de couvrir financièrement la mise en jeu de la responsabilité des comptables pour les mises en débit par la Chambre Régionale des Comptes lors de l'examen des comptes de gestion. Les comptables sont en effet responsables personnellement et pécuniairement sur les opérations qui pourraient être reconnues par la Chambre comme non conformes, pour les côtes dont la prescription est avérée, ou pour tout autre problème relevé lors de l'examen des comptes. Cette indemnité concerne également le conseil apporté aux collectivités dans le cadre de la gestion comptable. Bien évidemment vos organes délibérants restent maîtres dans l'attribution ou non de ces indemnités.* »

Le conseil après délibération accepte à la majorité des voix de verser 100% du montant de l'indemnité, soit 471.94€.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification de la délibération du 10 juin 2011 pour les indemnités de stage allouées au personnel communal

Les conditions de remboursement d'hébergement en cas de déplacements pour participation du personnel à des stages ou examens professionnels étant modifiées, le conseil modifie la délibération du 10 juin 2011 à cet effet (prise en charge à hauteur de 60€ par nuit).

Avancement de grade par ancienneté : création de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2017

Le conseil accepte l'avancement de Madame Magali NICOLAS et Monsieur Franck HOORNE au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2017 et ceci par la voie de l'ancienneté.

✓ Prochaine réunion du conseil municipal le **samedi 24 juin 2017 à 9h00.**

La séance est levée à 23h00

Le Maire,



André PITOU